

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de  
l'Environnement**

----

**Commune de RAISMES**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société PANDROL, dont le siège social est situé à Zone Industrielle du Bas Pré à 59590 RAISMES, a déposé un dossier en vue d'obtenir la régularisation administrative de ses activités sur son site implanté à la même adresse.

Cette demande sera soumise à enquête publique **en mairie de RAISMES pendant trente-trois jours consécutifs, soit du 17 août 2020 à 9 h 00 au 18 septembre 2020 à 17 h 00 (clôture)**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

– par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) (préciser : dossier autorisation PANDROL à RAISMES)

– exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,

– par voie postale en mairie de RAISMES, Grande Place, siège de l'enquête – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur Gérard BOUVIER, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de RAISMES, au lieu de consultation du dossier, les :

- **lundi 17 août 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture de l'enquête à 9h00),**
- **jeudi 27 août 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **mardi 8 septembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30,**
- **vendredi 18 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'enquête à 17h00).**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouvertures de la Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de madame Claudie KOENIG , responsable Qualité Sécurité Environnement – Tél : 03.27.22.26.06

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie siège de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.